



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 10 MAI 2019

N°32-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	FINANCES Maîtrise d'œuvre construction d'un restaurant scolaire - Marché adapté - Avenant n°1
Présents	14	
Votants	14	

◇ Convocation du 3 mai 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi dix mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 mai, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire
Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absente excusée : Mme Déborah MELISSON

Procuration :

✍ Sylvain LAUNAY a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'agence d'architecture LOUVEL a été mandatée en mai 2018 pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire.

Cette mission se décomposait en mission de base et missions complémentaires comme suit :

	Mission de base	Missions complémentaires
LOUVEL Agence d'Architecture	114 600 € HT	20 200 € HT
soit un marché total de 134 800 € HT.		

Il s'avère que la mission OPC (mission complémentaire) n'a pas été attribuée et qu'elle est indispensable au suivi du chantier.

L'agence d'architecture LOUVEL propose une mission complémentaire OPC pour un montant de 9 065 € HT.

Le Conseil Municipal, après avis de la commission ayant analysé l'attribution de la maîtrise d'œuvre, après délibération et à l'unanimité :

- attribue la mission OPC à l'Agence d'Architecture LOUVEL
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution de cet avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 - opération 224.

Pour extrait conforme, le 15 mai 2019

Le Maire,

Monique JAMIN